

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Serge Hiltpold, Gabriel Barrillier, Daniel Zaugg, Fabienne Gautier, François Gillet, Loly Bolay, Anne Emery-Torracinta, Serge Dal Busco, Pierre Conne, Anne Marie von Arx-Vernon, Antoine Barde, Marcel Borloz, Jean Romain, Nathalie Fontanet, Patrick Saudan, Jean-Louis Fazio, Patricia Läser, Lydia Schneider Hausser, Prunella Carrard, Christian Bavarel, Pierre Losio, Olivier Norer, Patrick Lüssi, François Haldemann, Christian Dandrès, François Lefort, Anne Mahrer, Elisabeth Chatelain, Vincent Maitre, Marc Falquet, Brigitte Schneider-Bidaux, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Jacques Béné, Ivan Slatkine, Alain Meylan, Jacques Jeannerat, Antoine Droin, René Desbaillets, Nathalie Schnewly, Fabiano Forte, Charles Selleger, Frédéric Hohl et Céline Amaudruz*

*Date de dépôt : 10 mai 2010*

## **Proposition de résolution**

### **Travaux de réalisation du CEVA : pour une promotion constructive et efficace des intérêts de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'avec un volume de 1,5 milliards de francs d'investissements jusqu'en 2014, le CEVA constitue le chantier du siècle à Genève ;
- que ce projet a toujours été présenté par les autorités cantonales comme une des conditions indispensables au développement futur de la région en termes de mobilité, mais aussi sur le plan économique et de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- que les électrices et électeurs du canton de Genève ont accepté à une très large majorité, le 29 novembre 2009, d'accorder un supplément de financement cantonal de l'ordre de 115 millions de francs, portant la part cantonale à l'ensemble des travaux à 515 millions de francs;

- que la part légèrement prépondérante du financement garantie par les CFF (57 %) n'enlève rien au fait que cet ouvrage est piloté conjointement par le canton de Genève ;
- que sur certains tronçons, la part de financement du canton est prépondérante avec 80 %, contre 20 % aux CFF, proportion qui donne une plus grande liberté de manœuvre au canton ;
- que la première campagne d'adjudication concernant les travaux de génie civil (environ 800 millions de francs) laisse présumer que seul le prix a compté dans la décision des deux co-maîtres d'ouvrage et qu'il n'a donc pas été tenu compte suffisamment des autres critères que sont l'engagement des entreprises soumissionnaires en faveur de la formation professionnelle à Genève et des critères de développement durable, telles que la proximité et la protection de l'environnement ;
- qu'il reste encore près de 700 millions de francs pour les travaux de second œuvre et les équipements du CEVA, lesquels intéressent des centaines d'entreprises, de PME et d'artisans locaux, contrairement aux travaux de gros œuvre qui n'ont concerné que quelques grands groupes ;
- que ces travaux vont se dérouler sur plusieurs années, permettant aux autorités cantonales de conduire une véritable politique d'investissements, d'emplois et de formation, en s'appuyant sur le tissu économique local, singulièrement la construction ;
- qu'en matière de marchés publics règne le principe de la réciprocité, ce qui n'est pas prouvé en l'état avec la France,

invite le Conseil d'Etat

- à se montrer beaucoup plus incisif et combatif pour défendre les intérêts de l'économie locale lors de l'adjudication des travaux de second d'œuvre et d'équipement du CEVA qui se montent à environ à 700 millions de francs;
- à imposer aux CFF l'application correcte de l'ordonnance fédérale sur les marchés publics qui prévoit expressément, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, qu'en cas d'égalité entre différentes offres, ce sont les critères de la formation professionnelle et du développement durable qui permettent de départager les offres ;

- à donner les compétences nécessaires à une cellule tripartite « CEVA » composée des partenaires sociaux de la construction et des administrations compétentes du canton et des CFF, de manière à garantir pour toute la durée du chantier des conditions de travail, de rémunération, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement conformes à celles du lieu du chantier, y compris la lutte contre la sous-enchère due à une sous-traitance non maîtrisée ;
- à faire rapport régulièrement à la Commission des travaux du déroulement des adjudications et des travaux.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 29 novembre 2009, les électrices et électeurs du canton ont approuvé à une large majorité (plus de 60 %) d'augmenter la part cantonale au financement de la construction de la liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA). Au total, le canton participera à raison de 515 millions de francs à l'ensemble des dépenses, le reste étant supporté par les CFF. Cette répartition globale n'est pas uniforme sur la totalité des 16 km de la ligne à construire ou à transformer sur territoire suisse. Il existe des tronçons où la répartition des coûts des travaux entre le canton et les CFF est différente en fonction des accords intervenus entre les partenaires. La réalisation du CEVA vise principalement à construire un réseau RER performant dans la région franco-valdo-genevoise, afin d'écartier le risque de paralysie qui guette un bassin de population de près d'un million d'habitants, dont Genève constitue le centre. Subsidiairement, la construction d'une infrastructure aussi importante et nécessaire pour les générations futures est l'occasion de conduire une politique cantonale d'investissements à moyen et long termes favorable à l'économie locale, à l'emploi et à la formation professionnelle dans diverses branches de l'économie, principalement dans la construction. Le fait que cette infrastructure soit soumise aux accords internationaux sur l'ouverture réciproque des marchés publics laisse aux maîtres d'ouvrages que sont les CFF et singulièrement le canton (avec 43 % du financement !) une marge de manœuvre pour attribuer les travaux à des entreprises locales, voire régionales, sans violer les principes inscrits dans la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et, sur les tronçons financés majoritairement par le canton, l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

La première campagne d'adjudication qui concerne les travaux de génie civil (près de 800 millions de francs) n'a pas été favorable aux entreprises suisses et genevoises, puisque plus de 40 % du marché a été adjugé à un groupe français. Cette proportion est même largement dépassée si l'on additionne les attributions en tenant compte de la maîtrise réelle de toutes les entreprises par un groupe français. Cette situation n'est pas satisfaisante à divers points de vue et ce en dépit, encore une fois, des accords OMC sur l'ouverture des marchés publics, qui reposent principalement sur la réciprocité. Il n'existe aucun exemple à ce jour d'infrastructures publiques importantes mises en soumission par des entités françaises qui n'aient été

adjudgées à des entreprises suisses. C'est en particulier le cas de la construction et de la rénovation de la ligne dite des Carpates (Genève-Mâcon), financée à près de 50 % par la Confédération, pour laquelle l'offre d'un grand groupe suisse avait été tout simplement écartée sans autre forme de procès... Au-delà de la règle de la réciprocité, il faut regretter que l'attribution du gros œuvre se soit faite sur le seul critère de l'offre la plus basse. Il n'a manifestement pas été tenu compte de critères tels que l'engagement des soumissionnaires en matière de formation professionnelle et de développement durable (origine et déplacement de la main d'œuvre, transport des matériaux et des machines, etc.). Or, ces critères figurent clairement dans l'ordonnance fédérale sur les marchés publics (OMP), ainsi que dans l'AIMP pour ce qui concerne les tronçons « genevois ». Concrètement, on peut se demander quel effort de formation est en mesure d'offrir le groupe français qui annonce environ 160 postes de travail dans la région Rhône-Alpes.

Il reste encore à adjuger environ 700 millions de francs de travaux et d'équipements. Ces marchés intéressent, pour une large part, des centaines de petites et moyennes entreprises et d'artisans locaux, lesquels, avec 1'000 apprentis, sont les premiers formateurs du canton dans le domaine des arts et métiers. Pour ces travaux, les critères de proximité, de formation, de respect de l'environnement et de développement durable sont primordiaux. Les soumissions n'ayant pas encore été lancées par les CFF et le canton, il est encore temps pour les autorités cantonales de prendre la mesure de leur responsabilité à leur égard. Il serait en effet incompréhensible et inacceptable qu'avec un apport cantonal de plus de 500 millions de francs, les entreprises locales n'obtiennent pas l'essentiel des travaux alors que le potentiel existe. Si l'on peut encore comprendre que l'ensemble des travaux de génie civil (tunnels, parois moulées, travaux spéciaux, etc.) ne pouvait pas être attribué entièrement aux entreprises cantonales ou régionales, il est tout de même piquant de constater que le plus grand groupe suisse, dont le siège est à Genève, a été complètement écarté du marché. Un tel non sens économique ne doit pas se reproduire pour la seconde tranche des adjudications. Le Conseil d'Etat – co-adjudicateur avec les CFF – doit mettre tout en œuvre pour reprendre la main dans cette opération et appliquer, par exemple, strictement l'article 27 de l'ordonnance fédérale sur les marchés publics, dont les alinéas 2 et 3 lui donnent la compétence d'utiliser le système d'évaluation prévu, soit entre autres : développement durable, innovation, fonctionnalité, service après vente, compétence technique, efficacité de la méthode et coûts estimés pendant la durée de vie, offre de places de formation, etc., ...

Dans son discours de St-Pierre, le Conseil d'Etat avait mis un accent particulier sur des mesures susceptibles de soutenir le marché de l'emploi et la formation professionnelle, notamment le système dual. La hausse substantielle du budget d'investissements atteste de sa volonté de rattraper les retards, notamment en matière de mobilité. On doit toutefois souhaiter que les retombées fiscales, économiques et sociales concernent avant tout le potentiel de production et de prestations offert à Genève et ne profitent pas exclusivement à des agents économiques trop éloignés, voire à un groupe mondial dont les préoccupations ne sont sans doute pas de participer durablement au maintien d'un tissu économique local diversifié et formateur.

A la lumière de ces réflexions et préoccupations, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de résolution.